
MAIRIE DE
SAINT-MARTIN D'AUBIGNY
50190

Tél : 02.33.07.73.92
mairie-st-martin-daubigny@wanadoo.fr

Objet : Inscription scolaire

Madame, Monsieur,

Vous avez un enfant qui peut être scolarisé dans notre RPI à la rentrée 2022-2023. A cet effet, je viens vous informer que des permanences pour les inscriptions scolaires, tenues par la directrice du RPI, auront lieu à l'école de Marchésieux les :

jeudi 5 mai 2022 de 14h à 19h

jeudi 19 mai 2022 de 14h à 19h

Vous devez auparavant demander un certificat d'autorisation d'inscription en mairie de préférence par voie dématérialisée à l'adresse mail :

mairie-st-martin-daubigny@wanadoo.fr

ou lors des permanences en mairie, aux horaires suivants :

- Mardi : 8h30 à 12h
- Mercredi : 16h30 à 19h
- Vendredi : 13h30 à 17h.

Liste des pièces à fournir à l'école lors de l'inscription scolaire :

- Certificat d'autorisation d'inscription délivré par la mairie de votre commune
- Certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école de votre enfant (en cas de changement de domicile)
- Livret de famille, ou carte d'identité ou copie d'extrait d'acte de naissance
- Carnet de vaccinations

Pour vous rendre à la permanence d'inscription du 5 ou du 19 mai, vous devez prendre rendez-vous avec la directrice du RPI, Mme TIRARD, par mail ecole.marchesieux@wanadoo.fr ou par téléphone au 02 33 47 92 01.

Dans cette attente, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire
Bruno HAMEL



28 JAN. 2022